



Envoyé en préfecture le 30/07/2024
Reçu en préfecture le 30/07/2024
Publié le 30/07/2024
ID : 974-249740093-20240724-2024_C_093-DE

S²LOW

Le 26 JUIN 2024

Le Maire

A

Monsieur Patrice SELLY
Président de la Communauté d'Agglomération

CIREST
28, rue des Tamarins
Pôle Bois
BP 124

97470 SAINT BENOIT CEDEX

Direction Générale des Services

Dossier suivi par : Steven Bamba, directeur général des services

Tél : 02 62 51 49 10

Steven.bamba@plaine-des-palmistes.fr

NRéf : D24. 5134 /JP/SB

OBJET : Candidature de la Plaine des Palmistes à l'habilitation pour
l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée »

Monsieur Le Président,

La Plaine des Palmistes a déposé le 19 juin 2024, le dossier officiel de candidature de la commune à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD), visant à valoriser le foncier agricole, tout en créant de nouvelles activités pour les personnes privées durablement d'emploi (PPDE) sur le territoire.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de la commune, le Fonds d'Expérimentation Territorial Contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) a souhaité disposer de la délibération de soutien de l'EPCI au projet, pour sa bonne complétude.

En effet, le cahier des charges mentionne « LE CAS ECHÉANT », formulation prêtant à confusion sur le caractère obligatoire de la délibération de l'EPCI, en sus de votre courrier de soutien daté du 16 novembre 2023 et de la délibération de la collectivité territoriale porteuse du projet.

Je tiens à remercier l'accompagnement apporté par vos services depuis le début de notre engagement commun dans cette aventure. Il est important de préciser que mes services ont sollicité par mail le 18 avril 2024, notre référent à l'Association Nationale TZCLD, sur la conformité technique du dossier de candidature. Ce dernier avait initialement donné un avis favorable le 22 avril 2024.

Aussi, je sollicite votre haute bienveillance pour la transmission d'un courrier confirmant le soutien de la communauté d'agglomération. Ce dernier doit préciser que ce soutien sera inscrit à l'ordre du

230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h00

jour du prochain Conseil Communautaire qui se tiendra avant la fin de l'instruction, soit au plus tard le 30 septembre 2024.

Mes services et moi-même se tenons à votre disposition pour conférer toutes précisions supplémentaires à cet envoi, afin de parvenir à obtenir la labellisation de La Plaine des Palmistes comme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Dans l'attente d'un retour favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Pour le Maire et délégation

Le Directeur Général des Services

Johnny PAYET

Steven BAMBA



Copie : ETCLD

PJ :

- Avis d'irrecevabilité du Fonds d'Expérimentation

Eddy GUICHARD

De: noreply@etcl.d.fr
Envoyé: vendredi 21 juin 2024 18:01
À: Eddy GUICHARD
Objet: [Candidature ETCLD] Dossier de candidature incomplet



Bonjour Eddy GUICHARD,

Nous vous remercions pour votre dossier de candidature pour la deuxième étape expérimentale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et vous félicitons pour le travail mené jusqu'à présent.

Après en avoir pris connaissance, nous constatons qu'il manque un élément nécessaire à la complétude de votre dossier :

- **délibération de soutien de l'EPCI** : nous avons bien pris connaissance du courrier de soutien de la Communauté intercommunale Réunion Est (CIREST) toutefois tel que mentionné dans le cahier des charges, il est nécessaire de fournir une délibération de l'établissement public de coopération intercommunale supra-territorial concerné, qui émet un avis sur la candidature du territoire candidat.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est attendu avant la fin de l'instruction, un courrier de soutien du Conseil Départemental, qui devra préciser :

- si le département (ou la collectivité territoriale unique) soutient la candidature ;
- les engagements du département (ou collectivité territoriale unique) pour le financement de la CDE prévu par la loi et pour le développement du projet (exemples : implication dans le CLE, accompagnement des personnes privées durablement d'emploi, etc.).

Votre dossier à date n'est donc pas recevable. Toutefois, dès que vous aurez réuni les éléments manquants, n'hésitez pas à amender votre dossier de candidature et à déposer une nouvelle candidature sans attendre. Nous nous permettons de vous rappeler que l'appel à candidatures pour la deuxième étape de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée sera clôturé le 30 juin 2024.